

Règlements et Tarifs 2016-2017

Conformément à la décision du comité, le tarif annuel des écolages pour 2016/2017 a été fixé comme mentionné ci-dessous. Le tarif de la cotisation reste inchangé.

L'inscription est valable pour une année (Septembre à fin juin hors vacances scolaires)
Le paiement s'effectue en une seule fois.

La facture doit être réglée avant le début des cours.

Loisirs : 255 frs (écolage) + 60 frs (cotisation)

Masters: 480 frs (écolage) + 60 frs (cotisation)

Je souhaite recevoir les factures par e-mail.

Je ne souhaite pas recevoir les factures par e-mail.

Sans réponse de votre part les factures seront envoyées par e-mail.

Date :

Signature :